

**IBS DOCUMENT**  
**Société par actions simplifiée**  
**Au capital de 15 000 euros**  
**Siège social : 30 RUE BERTHOLLET**  
**94110 ARCUEIL**  
**808 799 407 R.C.S. CRETEIL**

<b>PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 31 DECEMBRE 2024</b>
---

Le trente-et-un décembre deux-mille-vingt-quatre,  
A 10H,

Les associés de la société IBS DOCUMENT, société par actions simplifiée au capital de 15 000 Euros, divisé en 150 actions de 100 Euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, au siège social, sur convocation du Président.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associés présents.

Sont présents :

- Société ELANEV, représentée par Monsieur Mikhaël OBADIA, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société L.Y.S.I HOLDING, représentée par Monsieur Samy MELLOUL, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,
- Société JDLZ HOLDING, représentée par Monsieur Yoni ZIRAH, titulaire de 50 actions nominatives ordinaires en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est présidée par la société L.Y.S.I HOLDING, SARL représentée aux présentes par son gérant, Monsieur Samy MELLOUL, en sa qualité de Président de la Société.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le rapport du Président

- le texte des résolutions

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

### **ORDRE DU JOUR**

- Lecture du rapport du Président,
- Démission de la société ELANEV de ses fonctions de Directeur Général.
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Il est ensuite donné lecture du rapport du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

L'Assemblée Générale, prend acte de la démission de la société ELANEV, immatriculée 929 176 626, dont le siège social est 7 RUE DE VERDUN, 94220 CHARENTON-LE-PONT de ses fonctions de Directeur Général de la Société, à compter de ce jour.

L'Assemblée Générale constate qu'il n'y a pas lieu de nommer un nouveau Directeur Général pour assister le Président.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés***

### **DEUXIÈME RÉOLUTION**

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

***Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés***

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.